

**➤ OBJECTIFS****RESUMÉ :**

Au JO du 25 juillet 2021 a été publié le décret n° 2021-980 du 23 juillet 2021 relatif à la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres professionnels de santé. Ce décret vient introduire dans le Code de la santé publique (CSP), la notion de soins courants de la vie quotidienne que peuvent réaliser les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture dans la limite de leurs compétences.

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- Connaître le référentiel d'activité et de compétences des aides-soignants du 25 juillet 2021
- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître les textes en vigueur sur la réforme du décret du 23 juillet 2021 relatif de la profession d'aide-soignant
- Réviser et acquérir des savoirs en anatomie en physiologie et notion de pathologie
- Acquérir des notions de pharmacologie.
- Maîtriser les nouveaux actes autorisés du décret n° 2021-980 du 23 juillet 2021
 - le changement de support et de poche de colostomie cicatrisée
 - la pose et le changement de masque respiratoire en situation chronique, hormis tout dispositif d'insufflation ou d'exsufflation
 - la surveillance du rythme et de la fréquence respiratoires, du taux de saturation en oxygène
 - la surveillance du poids par l'indice de masse corporelle (IMC) calculé à l'aide d'un outil paramétré
 - la surveillance des mensurations
 - la mesure du périmètre crânien
 - le lavage et l'irrigation oculaires
 - la lecture de l'intradermo-réaction pour le test tuberculinique
 - la mesure de la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique le recueil du taux de bilirubine par lecture instantanée transcutanée
 - le recueil aseptique d'urines lors de situations d'urgence, à l'exclusion du recueil par sonde urinaire.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP :

Contactez notre référent Handicap :

Didier LECLERC

06 51 67 97 10

didierleclerc@medicalys-formation.fr

MODALITÉS ET LIEU :

Formation présentielle en inter ou intra-entreprise

PRÉREQUIS :

Maîtrise de la langue française

PREREQUIS TECHNIQUE :

Connexion internet (ADSL minimum) - Ordinateur

DURÉE HORAIRE ET DATES :

2 jours ou 14 heures

PUBLIC :

Professionnels intervenants auprès de résidents atteints de pathologies psychiatriques

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Mini 8 – Maxi 12

REF : DCF.051

➤ PROGRAMME DÉTAILLÉ :

JOUR 1 :

- ☑ Ouverture du programme, présentation de l'intervenant et des participants, DPI, modalités administratives et organisationnelles notamment émargements, recueil des attentes/ besoins
- ☑ **Se situer dans sa pratique**
- ☑ Analyser ma pratique
- ☑ Fixer mes objectifs individuels de la formation
- ☑ **Connaitre les textes en vigueur sur la réforme du décret du 23 juillet 2021 relatif à la profession d'aide- soignant**
- ☑ Prendre connaissance des textes en vigueur dans la pratique des soins Aides-soignants :
 - Rôle et missions
 - Responsabilités
 - Limites
- ☑ **Réviser et acquérir des savoirs en anatomie en physiologie et notion de pathologie**
- ☑ Anatomie et physiologie :
 - Le système cardio vasculaire
 - La circulation sanguine
 - La fonction respiratoire
 - La fonction urinaire
 - La peau et les muqueuses
 - L'appareil digestif
- ☑ **Acquérir des notions de pharmacologie**
 - Circulaire de juin 1999 relative à la distribution des médicaments - Loi HPST
 - Classes et formes des médicaments non injectables ;
 - Modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme.
 - Aide aux soins réalisés par l'infirmière : prise de médicaments sous forme non injectable

JOUR 2 :

- ☑ Maîtriser les nouveaux actes autorisés du décret n° 2021-980 du 23 juillet 2021
 - le changement de support et de poche de colostomie cicatrisée
 - la pose et le changement de masque respiratoire en situation chronique, hormis tout dispositif d'insufflation ou d'expiration
 - la surveillance du rythme et de la fréquence respiratoires, du taux de saturation en oxygène
 - la surveillance du poids par l'indice de masse corporelle (IMC) calculé à l'aide d'un outil paramétré
 - la surveillance des mensurations
 - la mesure du périmètre crânien
 - le lavage et l'irrigation oculaires
 - la lecture de l'intradermo-réaction pour le test tuberculinique
 - la mesure de la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique le recueil du taux de bilirubine par lecture instantanée transcutanée
 - le recueil aseptique d'urines lors de situations d'urgence, à l'exclusion du recueil par sonde urinaire.

➤ MÉTHODES PÉDAGOGIQUE ET IDENTIFICATION DES AXES DE TRAVAIL :

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques

➤ EVALUATIONS

- Feuilles d'émargement
- Grâce à une approche pédagogique dynamique, impliquant et interactive, les apprenants vont pouvoir être acteur dans leur formation. L'alternance de phase de démonstration, d'expérimentation et de manipulation vont permettre d'ancrer les compétences.

- Démarche participative sous forme d'échanges et d'apports théoriques
- Questionnaire d'évaluation des compétences de fin de formation sous forme de QCM
- Certificats de réalisation

➤ PROFIL DE L'INTERVENANT

- Formateur cadre de santé

➤ MATÉRIEL :

- PC portable – Ecran – Powerpoint - Paper Board

(Formation dans votre établissement possible si le nombre de stagiaires est suffisant)

TARIF DE LA FORMATION SUR DEVIS – DÉTAIL DANS LA CONVENTION DE FORMATION

SAS MEDICALYS FORMATION

27 Route de Cannes – 06650 OPIO

Tél : 09.80.42.18.53

@ : direction@medicalys-formation.fr

SIRET : 902 283 340 000 13

APE : 8559 A

Numéro de Déclarant d'Activité de Formation Professionnelle :

93 06 09371 06

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Certification Qualiopi N°QUA-21060103

Elaboration du document	Validation du document
Didier LECLERC DCF.051 2022-1	Didier LECLERC – Président Validé le 01/02/2022